ABAPASTA
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 30 rue du Vieux Marché – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
En cours de constitution

PROCES-VERBAL EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six,

le trois mars,

à dix heures,

DECISION UNIQUE

Agissant en qualité d'actionnaires de la société **ABAPASTA,** Société par Actions Simplifiée au capital de ***10 000 euros,*** en cours de formation, dont le siège social est situé **: 30 rue du Vieux Marché – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, décident de nommer** :

- **Président** de la société : Monsieur **Charles BIDOUX qui accepte son mandat,** demeurant **114 rue d'Achères – 78600 MAISONS-LAFFITTE**, né le **31 mai 1990 à SAINT GERMAIN EN LAYE,** de nationalité **Française,**

pour prendre pour le compte de la société les engagements ci-après :
- procéder à l'ouverture d'un compte bancaire pour le compte de la société ;
- signer tout acte d'acquisition, de bail, fonds de commerce…
- procéder ou faire procéder à toutes formalités prescrites par la loi et notamment faire procéder à la publication et signer l'avis prévu par l'Article 285 du décret du 23 mars 1967 ;
- requérir l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés ;
- prendre tous engagements devant permettre à la société, dès qu'elle aura sa pleine capacité, de poursuivre son activité, prendre, accepter, exécuter tous travaux et marchés, traiter et s'engager envers tous clients et fournisseurs, procéder à tous achats et ventes nécessaires à leur exécution, engager tout personnel et le payer ;
- assurer les dépenses courantes en ce qu'elles concernent la mise en fonctionnement de la société ;
- régler tous les frais, droits et honoraires auxquels les formalités de constitution donneront lieu;
- procéder à tous transferts de personnel ;
- procéder à tous transferts de contrats d'assurance ;
- signer, aux conditions qu'il jugera satisfaisantes, un bail pour le siège social de la société ;
- encaisser et régler les sommes, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, et en général faire le nécessaire.

Monsieur **Charles BIDOUX** tiendra avec exactitude la comptabilité de ces opérations dont le bénéfice et les charges seront repris par la société du fait même de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés.

- **Directeur Général** de la société : Monsieur **Vincent BIDOUX qui accepte son mandat,** demeurant **1 avenue des Landes – 92150 SURESNES**, né le **20 juillet 1994 à SAINT GERMAIN EN LAYE,** de nationalité **Française,**



CBX HOLDING
Représentée par Monsieur Charles BIDOUX



VBX HOLDING
Représentée par Monsieur Vincent BIDOUX